

Résumé des mandats

Conseil de Coordination de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Tenu le 10 janvier 2007 à l'Université de Montréal

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal
- 2.0 Tour de table et suivi des mandats
 - 2.1 Comité journal
 - 2.1.1 Prochain *Ultimatum*
 - 2.1.2 Autres
 - 2.2 Comité femmes
 - 2.2.1 Journée nationale des comités femmes locaux
 - 2.2.2 8 mars
 - 2.3 Comité recherche et réflexion
 - 2.4 Comité information
 - 2.4.1 Journée nationale matériel d'information
 - 2.4.2 Plan hiver 2007 pour le matériel d'information
 - 2.4.3 Autres
 - 2.5 Comité aux relations internationales
 - 2.6 Comité des affaires académiques pédagogiques
 - 2.7 Comité formation
 - 2.8 Conseils Régionaux
 - 2.9 Conseil exécutif
- 3.0 Prochain Congrès
 - 3.1 Logistique
 - 3.2 Convocation
 - 3.3 Propositions
- 4.0 Plan d'action
 - 4.1 Suivi de la manif'action et de la pétition
 - 4.2 Manifestation du 29 mars 2007
 - 4.2.1 Logistique
 - 4.2.2 Autres
- 5.0 Finances
 - 5.1 Fonds des arrêtés
 - 5.2 2006-2007
- 6.0 Prochain CoCo
- 7.0 Varia
- 8.0 Levée

Lecture et adoption du procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du 22 novembre 2006.

Suivi des mandats

Comité journal

Prochain *Ultimatum*

1. Que le tirage de la prochaine parution de l'*Ultimatum* soit de 15 000 copies.
2. Que la date de parution du prochain *Ultimatum* soit le 22 janvier 2007.
3. Que la prochaine parution de l'*Ultimatum* soit noir et blanc avec une couleur saisonnière.

Autres

1. Qu'il y ait une parution spéciale à deux volets de l'*Ultimatum* le 8 mars 2007. Celle-ci devra comporter un volet femmes et un volet plan d'action. La sortie de cet *Ultimatum* sera le 1^{er} mars 2007 et la date de tombée pour les articles sera à la mi-février. L'exécutif devra aider le Comité journal à réaliser cet *Ultimatum*, notamment au niveau de l'attribution des articles et du choix des thématiques qui y seront abordées.
2. Qu'il y ait une parution d'un *Ultimatum express* pour la manifestation du 29 mars 2007. Le Comité journal et d'autres collaborateurs ou collaboratrices se chargeront de sa distribution.
3. Que le Comité femmes collabore activement le Comité journal pour la production de l'*Ultimatum* du 8 mars 2007.

Comité femmes

Journée nationale des comités femmes locaux

1. Que la fin de semaine de formation (réunions nationales des comités femmes locaux et matériel d'information) ait lieu à Maisonneuve, dans la mesure du possible.
2. Que l'horaire de la journée nationale des comités femmes locaux soit le suivant :
 - 9h : Accueil
 - 9h30 : Présentation
 - 10h30 : Attentes
 - 11h30 : Autodéfense
 - 12h30 : Dîner
 - 13h30 : Masculinisme
 - 14h30 : Contraception
 - 15h30 : Pause
 - 16h00 : Recette d'un comité femmes

17h30 : Souper
19h : Putain de débat et coop jouets.

Comité recherche et réflexion

1. Que l'on accepte les démissions de Philippe Blouin et Fanny Theurillat-Cloutier.

Comité information

Journée nationale matériel d'information

1. Que les ateliers de la journée nationale matériel d'information soient :
 - Atelier sur la mise en forme du matériel d'information ;
 - Atelier sur les logiciels ;
 - Atelier sur les textes.

Conseil exécutif

1. L'adoption du guide sur l'utilisation et la répartition du fonds d'entraide (voir annexe).

Prochain Congrès

Propositions

1. Que le Conseil de Coordination modifie sa proposition d'ordre du jour au Congrès pour ajouter un point « 2.0 Accueil des nouveaux membres » et « 3.0 Rapport gratuité scolaire » et de décaler les autres points.

Plan d'action

Manifestation du 29 mars 2007

Logistique

1. Que le départ de la manifestation du 29 mars 2007 ait lieu à 14h30 au Square Victoria à Montréal.

Prochain CoCo

1. Que la prochaine rencontre du Conseil de Coordination se tienne le jeudi 8 février 2007.

ANNEXE

Guides sur l'utilisation et la répartition du fonds d'entraide

Le présent document est un guide qui vise à assurer une gestion adéquate du fonds d'entraide. Considérant l'absence de procédure en la matière, et considérant surtout le danger potentiel de l'ingérence des membres ou du palier national dans les décisions politiques et administrations des associations, il s'est avéré nécessaire d'émettre quelques balises fondamentales. Il a été rédigé par le Conseil exécutif et adopté au Conseil de Coordination du XX MOIS 2007. Il n'a pas préséance sur l'Annexe F des Statuts et règlements¹ ni sur les décisions du Congrès. Il vise seulement à faciliter la démarche des associations requérantes et la prise de décision en Congrès. Il comprend trois parties :

- 1- Guide pour les associations requérantes
- 2- Guide pour le Congrès
- 3- Formulaire de demande

¹ ANNEXE F : FONDS D'ENTRAIDE

ARTICLE 25

Les associations étudiantes membres ayant peu de moyens financiers désirant bénéficier du fonds d'entraide en font la demande en Congrès en s'assurant d'annexer leur demande au cahier de Congrès. Ladite demande sera chiffrée. Le Congrès sera souverain de prendre la décision qu'il jugera pertinente en fonction du solde du fonds d'entraide et de la situation financière de l'association requérante, en gardant à l'esprit la nécessité d'une participation accrue de toutes et tous aux instances de l'ASSÉ. Le fonds d'entraide ne peut cumuler que la moitié des trop-perçus des années financières antérieures. (Extrait de la version mise à jours en août 2006)

Guide pour les associations requérantes

Toute association étudiante membre de l'ASSÉ ayant peu de moyens financiers peut faire une demande au fonds d'entraide de l'ASSÉ. La répartition des sommes est faite par le Congrès. Cinq pour cent des revenus des cotisations sont alloués statutairement au fonds d'entraide.

Voici quelques étapes que vous devriez suivre pour formuler une demande.

1- S'informer du montant du fonds d'entraide pour l'année financière courante en consultant les prévisions budgétaires ou en appelant à l'ASSÉ.

2- Approximer les frais de participation aux instances (Congrès et Camps de formation) pour votre association étudiante. Cette approximation doit prendre en compte la quantité de personnes que vous croyez être capable de déléguer pour chaque instance. Il est d'usage de planifier des coûts d'instances et de transports d'environ 100 \$ par personne, par instance nationale, et 20 \$ par personne par Conseil régional. Évidemment, ces coûts peuvent varier en fonction de votre situation géographique.

Nonobstant une situation inattendue, vous pouvez considérer ce montant comme étant le minimum garanti auquel vous aurez accès.

3- Advenant le cas où des sommes obtenues par le fonds d'entraide n'aient pas été dépensées, vous êtes fortement invité-e-s, dans vos prévisions budgétaires de l'année financière suivante, à reporter ces sommes dans le poste « Instance de l'ASSÉ » et modifier votre demande ultérieure en conséquence.

4- Une fois les sommes pour les instances allouées, il devrait rester tout de même de l'argent dans le fonds d'entraide. Vous pouvez en faire la demande pour des raisons qui vous sont propres, en gardant à l'esprit que le Congrès risque d'être plus enclin à financer un comité de mobilisation qu'un tournoi de pétanque. Toutefois, vous êtes fortement invité-e-s à prendre contact avec les autres associations étudiantes requérantes (ou du moins avec le bureau) afin de vous entendre entre vous avant de déposer votre demande. Ne pas mettre le Congrès dans la situation délicate où il devra départager entre deux associations étudiantes sur la base du mérite est de mise.

Les demandes pour les projets spéciaux peuvent être faites à un Congrès ultérieur ou au même Congrès que les demandes pour la participation aux instances, mais dans ce dernier cas, cela exigera plus de préparation de votre part et de la part des autres associations étudiantes moins nanties.

Guide pour le Congrès

1- La participation aux instances des associations ayant peu de moyens financiers est le but premier du fonds d'entraide. Il est inopportun de juger à la place de l'association requérante des modalités de ses besoins, entre autres du nombre de délégué-e-s qu'elle devrait envoyer.

2- Le fonds d'entraide n'est pas de la de charité ni une aumône, c'est une péréquation entre les associations membres. Les associations ayant peu de moyens ont le droit d'obtenir ces sommes sans que le Congrès s'ingère dans les finances de l'association requérante². La souveraineté locale existe, et ne l'oublions pas, tout autant pour les associations étudiantes de taille modeste. Il n'y a pas de bons pauvres ou de mauvais pauvres; il y a des membres envers qui nous sommes engagé-e-s à travailler de concert, y compris pour partager les ressources, ici financières.

² Nous devons garder en tête qu'une petite association étudiante (et plus particulièrement une association de module) dépense, au prorata, beaucoup plus d'argent pour les partys. Si leur dépenses en socio-culturel (ou autres) peuvent être mal perçues, il importe de remettre dans son contexte les problématiques générales liées à la vie en petite communauté. Les coûts du fonctionnement de base d'une association étudiante ne peuvent, lorsque peu d'étudiants et d'étudiantes cotisent, être amortis (répartis par tête de pipe) alors qu'ils sont pourtant les mêmes (un ordinateur reste le même prix, par exemple). C'est le même problème que les cégeps et universités en région vivent quant à leur financement; logique qui, par ailleurs, est tant décriée par l'ASSÉ.

Formulaire de demande pour le fonds d'entraide

À être intégré au cahier de Congrès

Association requérante : _____

Nombre de membres : _____

Cotisation étudiante : _____

1- Fonds alloué pour la participation aux instances

Estimation des coûts reliés aux instances de l'ASSÉ pour l'année : _____

Montant réclamé pour les coûts reliés aux instances : _____

Avez-vous trop réclamé d'argent à cette fin l'an dernier? Si oui, que comptez-vous faire des montants excédentaires :

2- Fonds alloué à d'autres fins

Projet :

Coûts du projet : _____

Montant demandé : _____

Avez-vous consulté les autres associations requérantes avant de déposer cette demande? : _____